

Projet 5 « Collectez des données en respectant les normes RGPD »

- 1. Les règles de protection des données à respecter en fonction des données :
 - Règle N°1 : Légalité du traitement (Article 6 du RGPD)
 - Règle N°2 : Finalité du traitement
 - Règle N°3: Minimisation des données
 - Règle N°4 : Protection particulière des données sensibles
 - Règle N°5 : Conservation limitée des données
 - Règle N°6 : Obligation de sécurité
 - Règle N°7: Transparence
 - Règle N°8 : Droits des personnes
- 2. <u>Les interlocuteurs de l'organisation à contacter sur la confidentialité des</u> données sont :
 - Le responsable de la protection des données (DPO Data Protection Officer) : Jean-Luc
 - La directrice : Clara DAUCOUR
- 3. Les données organisées par catégorie pour le nettoyage

Données à supprimer

- o Nom
- o Num ss
- o Groupe sanguin
- o Adresse
- o Email
- o ID site web
- o Lat (latitude)
- o Lon (longitude)
- Métier
- o Employeur
- o Est rouge
- o Formation
- État dossier
- Valeur résidence

Données à garder

- o Usage véhicule
- o Type véhicule
- o Type conduite
- o Sexe
- o Formule
- o Points perdus
- o Âge véhicule
- o Date demande

Données à anonymiser

- o Id client
- O Date de naissance
- o Revenus
- o Tarif devis
- o Nombre d'enfants
- Enfant conduite accompagnée



<u>5 recommandations sur les règles de gestion à mettre en place sur les</u> données du CRM pour être conforme au RGPD

1. Consentement explicite des clients

- Le consentement explicite des clients implique que les clients doivent donner leur accord de manière claire et volontaire avant tout traitement de leurs données personnelles. Ce consentement doit être spécifique à chaque traitement, informé, et non ambigu, généralement obtenu via une action affirmative, comme cocher une case non pré-remplie.
- Les clients doivent également être informés de leur droit à retirer leur consentement à tout moment.

2. Minimisation des données

- La collecte des données doit être limitée aux informations strictement nécessaires pour atteindre la finalité déclarée.
- Évitez de collecter des données personnelles excessives (groupe sanguin, nom, le Num_ss ...etc.) ou non pertinentes.

3. Conservation limitée des données

- Les données personnelles ne doivent être conservées que le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle elles ont été collectées.
- Une fois cette finalité atteinte, les données doivent être supprimées ou anonymisées.

4. <u>La transparence</u>

- Les individus doivent être informés de manière claire et compréhensible sur le traitement de leurs données personnelles.
- Mettez en place une politique de confidentialité claire et accessible, expliquant comment les données personnelles sont collectées, utilisées, protégées et les droits des individus.

5. Obligation de sécurité

Les données sensibles, comme les groupes sanguins, doivent être protégées par des mesures spécifiques, incluant le chiffrement des données, la pseudonymisation et l'anonymisation pour protéger les données personnelles contre les accès non autorisés, les pertes, ou les fuites et minimiser les risques d'identification.